

Bureau environnement chasse

Affaire suivie par : Catherine DOS SANTOS  
Responsable du bureau Environnement Chasse  
Tél : 05 58 51 30 77  
Mél : [ddtm-snf@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-snf@landes.gouv.fr)

## Bilan des observations du public

**Objet : Projet d'arrêté fixant le nombre minimum et le nombre maximum de cerfs soumis à plan de chasse pouvant être prélevés durant la saison de chasse 2022/2023 dans le département des Landes**

La participation du public relative au projet d'arrêté préfectoral visé en objet a été organisée par voie électronique sur le site internet des services de l'État dans les Landes.

La mise en ligne a eu lieu le 27 juin 2022 et la période de participation s'est achevée le 18 juillet 2022.

Aucune observation n'a été recueillie sur le site internet des services de l'État dans les Landes ni par voie électronique ou postale auprès de la DDTM.